

St-Sulpice le 6 février 2025

POSTULAT : Pour un ramassage du papier et des cartons conforme au volume à traiter

Par ce postulat, nous demandons à la Municipalité de St-Sulpice de revoir sa politique de ramassage des déchets papier et carton, c'est-à-dire d'étudier l'opportunité de proposer une offre du service de ramassage ou un système de dépôt des déchets papier et cartons répondant pleinement aux exigences de l'article 4, alinéas 2 et 4 du RCGD et accessoirement l'alinéa 6.

Comme il a déjà été relevé lors des divers d'une précédente session du Conseil, la diminution de la fréquence de ramassage du papier l'année dernière dans notre Commune n'est pas satisfaisante et beaucoup de témoignages de nos administrés concordent dans ce sens.

En effet, il suffit de faire un rapide tour de notre commune, pour constater que les bennes à papier privées débordent régulièrement, donnant un spectacle peu enviable à nos habitants et visiteurs. Les habitants se retrouvent à devoir stocker chez eux leurs vieux papiers/cartons, en attendant la prochaine opportunité d'aller à la déchetterie ou la prochaine levée, ce qui n'est pas forcément facile à concilier avec des horaires de travail prolongés, irréguliers ou des activités personnelles le week-end. N'oublions pas que tous n'ont pas le luxe d'un garage privé ou d'un local adéquat permettant de stocker le surplus.

Notons également que la pertinence de ne prévoir aucun ramassage entre mi-décembre 2024 et le 15 janvier 2025 est particulièrement pénalisante eu égard à la quantité de papier accumulées pendant les fêtes de fin d'année.

Comme relevé par nos concitoyens, de nombreuses communes ne proposent pas de ramassage public, ou un ramassage limité, mais dans la plupart des cas, ces communes mettent à disposition des lieux de dépôt en libre-service, ce qui permet de s'affranchir de maintenir ouvertes les déchetteries de manière étendue.

Au-delà de la justification des coûts avancée par la Municipalité, il n'est pas raisonnable d'exiger de la population d'attendre la construction de la nouvelle déchetterie pour obtenir une amélioration de la situation, alors que la taxation sur les déchets n'a, elle, pas été diminuée.

Les postulants espèrent que la Municipalité pourra entendre les doléances des citoyens et qu'elle propose à nouveau une offre répondant pleinement à l'article 4 du RCGD, au moins jusqu'à la mise en service de la nouvelle déchetterie.

Quentin Tonascia


Cyril Golaz


Alexandre Parro


Jérémy Bernasconi


A. Racine
